



Conseil Municipal : séance du 27 mai 2015

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille quinze le mercredi 27 mai, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : -
Votants : 18
Absents : 1
Date de convocation
20 mai 2015

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusé : Jean-luc JOULIN

Absent :

Secrétaire de séance : Sophie GEGU

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2015 a été adopté.

INTERCOMMUNALITE

SIVM : lors du dernier comité de pilotage du SIVM, le choix a été fait sur une société AMO (Assistance maîtrise d'œuvre) pour les travaux d'agrandissement de la maison de retraite d'Allonnes. Le projet s'élève à 6 millions d'euros.

Grand Saumurois : grâce au fond européen, il a été décidé de reconduire l'ORAC jusqu'en décembre 2016. Une aide de l'ordre de 10 000 à 22500 € peut-être accordé aux artisans qui en feraient la demande.

Un rendez-vous est prévu en juillet avec le Grand Saumurois et M. MOREL le boucher.

Collège des Maires : le contrat plan état région permet d'obtenir 12 000 000 € de fonds européens dont 9 millions pour l'Abbaye de Fontevraud. Les maires ont demandé à ce que la répartition des fonds soit revue : réponse de la région : négative.

Varennes va déposer sa candidature pour les journées du jazz en 2016.

Agglo : il y a peu de chance que le 2^{ème} délégué communautaire réintègre le conseil communautaire

Mme S. BELLANGER indique que les piscines de Brain-sur-Allonnes et de Montreuil-Bellay ne seront pas ouvertes en juin afin de réaliser quelques économies.

SMIPE : M. Michel LECHAT présente le rapport annuel du SMIPE. Il a été constaté que le dépôt du verre et des ferreux avait diminué, des pénalités pourraient être appliquées afin d'inciter les habitants à effectuer plus de tri. Il souhaite savoir s'il serait possible d'envisager un ramassage par semaine des containers.

Le SMIPE va créer un nouveau site internet, un lien pourrait être fait avec le site de Varennes-sur-Loire.

Des badges ont été mis en place avec les artisans et les entreprises pour déposer les déchets.

LOTISSEMENT LA MALAISERIE : Vente lot 14 au profit de Mr GRIFFON et Mme

DAHÉRON (D20150527-01-VenteLotissLot14malaiserieGriffonDaheron)

Le Conseil Municipal,

➤ Vu l'arrêté municipal 2006 en date du 17 mai 2006 reçu en sous-préfecture de Saumur le 22 Mai 2006 portant autorisation de lotir et d'aménager le lotissement de « la Malaiserie »

➤ Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2007 portant l'autorisation de différer les travaux de finition de ce lotissement,

➤ Vu le certificat administratif du Maire de Varennes sur Loire en date du 31 Mai 2007 certifiant que les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir sont exécutées, exception faite des travaux de finition et que des permis de construire peuvent être délivrés.

➤ Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui redéfinit les règles applicable en matière de TVA aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010

➤ Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2010 fixant le prix du mètre carré de terrain à 48,50 euros TVA sur marge incluse.

➤ Vu la promesse d'acquisition de terrain signée par **Mr GRIFFON et Mme DAHERON** domiciliés à **VARENNES-SUR-LOIRE, 5 Rue de la Paix**.

• **AUTORISE** la vente au profit de **Mr GRIFFON et Mme DAHERON** de la parcelle de terrain sise lotissement de "La Malaiserie" à VARENNES sur LOIRE cadastrée section

AB 747 d'une superficie de **713 m²** moyennant le prix de **34 580,50 € TVA sur marge incluse**.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} ou 2^{ème} adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.

INVESTISSEMENT (D20150527-02-Investissement)

Monsieur le Maire donne le résultat des consultations suivantes en matière de sécurité routière :

<u>Panneaux de signalisation : Fournisseurs</u>	€ HT	€ TTC
NADIA SIGNALISATION : entreprise retenue	4 711,63	5 653,96
SIGNAUX GIROD OUEST	6 857,39	8 201,44
SIGNALISATION LACROIX	7 109,79	8 531,75
<u>Radar Pédagogique : Fournisseurs</u>	€ HT	€ TTC
ELAN CITÉ entreprise retenue	2 258,60	2 710,10
LACROIX	2 266,10	2 719,32
NADIA	3 431,00	4 117,20

Michel LAMAND, vice-président de la commission « Bâtiments » (réunie le 26/05/2015) présente le résultat des consultations concernant l'installations d'une chaudière à gaz pour le groupe scolaire / cantine :

<u>Chaudière Gaz : Fournisseurs</u>	€ HT	€ TTC
AMI (Anjou Maintenance Industrielle) entreprise retenue	14 596,23	17 515,48
DEBERNARD	25 346,50	30 415,80
PUCELLE COIFFARD	28 067,00	33 680,40
HERVÉ THERMIQUE	39 921,88	47 906,26
MARSILLE	Non répondu	

Les crédits ouverts au budget 2015 autorisent ces dépenses en section d'investissement.

CANTINE SCOLAIRE : APPAREILS DE CUISSON

Une demande de subvention est en cours dans le cadre d'un appel à projets auprès du PNR. Ces équipements (four, sauteuse, friteuse et plaques) datent de l'installation de la 1^{ère} cantine en 1966 et entrent dans le cadre des cantines qui privilégient les produits locaux et les circuits courts.

Le coût de cet investissement de 22 374 HT (26 848,80 TTC) pourrait être subventionné entre 50 et 80 %.

MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)

Le Maire informe le conseil que deux plaques de plâtre sont tombées du plafond dans l'entrée de la Maison de santé. La déclaration a été faite auprès de l'assurance. ATOME et l'entreprise TRADIPLATRE sont venus constater les dégats. Le fabricant Société KNAUF est venu contrôler les plaques tombées et nous a indiqué que les rails sur lesquelles les plaques étaient fixées, n'étaient pas adaptées aux panneaux. L'entreprise TRADIPLATRE s'engage à remplacer les rails et les plaques du plafond de la maison de santé.

Mme B. ST CAST signale qu'à chaque réunion de chantier le problème des plaques avait été signalé.

FUTUR LOTISSEMENT

Présentation d'un projet à l'Ouche Maréchal

M. le Maire présente le futur projet de lotissement qui pourrait à l'avenir permettre la construction d'environ 25 nouvelles maisons au lieu-dit l'Ouche maréchal. Les terrains (environ 2ha) sont situés entre la rue du Champ Bertain et la rue de la Gare à l'entrée Nord du bourg. La réalisation d'un nouveau lotissement aiderait au maintien des effectifs de l'école, des commerces et des revenus fiscaux pour les années à venir. Les propriétaires des parcelles ne seraient pas opposés à la vente. Le Maire Gilles TALLUAU, envisagerait de confier la maîtrise d'ouvrage à la SODEMEL (AMO) (l'actionnaire majoritaire étant le conseil départemental 49). Le financement des études préalable couterait à la commune 40 000 € et 10 000 € à la SODEMEL. M. LEMMANS sera présent au conseil de juin pour présenter le projet du lotissement l'Ouche Maréchal.

Mme B. ST CAST pose la question de savoir si ce projet sera en accord avec le SCOT et si le préfet le validera. Les parcelles devront être vendus à prix raisonnable.

M. RM MILLERAND demande si la phase de négociation a déjà commencé.

Le conseil donne un accord de principe pour ce projet.

URBANISME (ADS)

Convention Autorisation Droit au Sol avec le Grand Saumurois (D20150527-03-ConventionSMGS-ADS)

Monsieur le maire rappelle que la convention A.D.S. (Autorisation Droit du Sol) entre l'Etat et la commune prend fin le 30/06/2015.

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du syndicat mixte du Grand Saumurois n°2015-08 du 28 avril 2015 décidant la mise en place d'un service instructeur dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités de la mise à disposition du service instructeur du Grand Saumurois ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur du Grand Saumurois dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Financement de l'ADS (D20150527-04-TaxeAmenagement2,7)

VU la délibération du 12/01/11 décidant d'instituer le taux à 2% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme

VU la délibération du 19/02/2014 décidant d'exonérer les abris de jardin et locaux artisanaux ;

VU la convention **qui prend fin le 30/06/2015** entre la Commune et l'ETAT concernant l'instruction gratuite des actes d'urbanisme par la DDT;

VU la délibération du 27/05/2015 décidant la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte du Grand Saumurois ayant pour objet l'instruction des actes d'urbanisme relatifs au droit du sol ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de financer le coût de cette instruction qui sera facturée à la commune par le Syndicat ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées 15 voix pour et 3 voix contre,

- **DECIDE de porter le taux de la taxe d'aménagement à 2,7 % à compter du 1^{er} juillet 2015**

PNR Loire-Anjou-Touraine - Appel à projet TEPCV - (D20150527-05-SubventionPNR)

Sylvie BELLANGER, Adjointe informe que le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est lauréat de l'appel à projet « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé en décembre par le ministère de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Il s'est vu accorder la possibilité de financer des projets d'investissements écologiques à hauteur de 500 000 €. Ces subventions, représentant entre 50 et 80 % de l'investissement, peuvent être attribuées à des maîtres d'ouvrages publics de notre territoire à condition de respecter certains critères et de s'inscrire dans un calendrier très contraint. En effet, il faut proposer un programme d'actions à la signature du Préfet avant le 30 juin 2015.

Un des six thèmes d'intervention retenus peut être proposé par notre commune :

«...3/**Soutien aux circuits économiques de proximité** :

Concilier économie et énergie se décide aussi par l'approvisionnement en produits locaux. C'est par exemple le cas dans les cantines scolaires où des projets d'investissement en matériels ou équipements de préparation de produits frais participent à la relocalisation... »

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention pour conforter notre choix de maintenir la qualité des repas traditionnels fabriqués sur site,

Considérant que les coûts des mises aux normes des équipements culinaires pèsent considérablement sur le prix de revient des repas ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus haute possible, auprès du PNR Loire Anjou Touraine dans le cadre de l'appel à Projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

SECURITE ROUTIERE

DDT 49 : courrier de l'ATD (Agence Technique de Baugé)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme RONCIL, chef de l'Agence Départementale Technique de Baugé, relatif à l'étude de sécurisation Nord de l'agglomération : demande de comptage.

• Courrier de Madame RONCIL à Monsieur le Maire

Dans votre courrier du 4 mars 2015, vous évoquez un problème de sécurité routière sur la RD 85 en sortie d'agglomération, côté nord.

Vous proposez la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h, ce sujet avait déjà été abordé par vos prédécesseurs et nous avons alors répondu que la configuration des lieux (bâti épars en rase campagne) n'était pas propice à une réponse favorable.

Avant de vous faire une réponse définitive et comme vous le souhaitez dans votre courrier, nous vous proposons de procéder à des comptages de vitesse qui sont programmés pour le mois de mai. Nous pourrions ainsi revenir vers vous avec des éléments d'analyse pour la fin du mois de mai.

Par ailleurs, sur cette même zone de l'approche de l'entrée Nord de votre commune, mes services m'ont signalé la plantation récente d'arbres sur l'accotement. Les arbres constituent des obstacles dangereux en cas de sortie de route de véhicules.

Le conseil est d'accord pour que les arbres plantés à l'entrée nord ne soient pas coupés.

Une rencontre avec Mme RONCIL est prévue afin de revoir les différents points de ce courrier.

CMJ : Projet de mise en place d'un conseil des jeunes

M. le Maire évoque l'idée de créer un conseil des jeunes.

S. BELLANGER est très favorable à ce projet qui demande beaucoup de travail et d'investissement de la part des jeunes.

B. S-CAST évoque le fait que l'on devrait plutôt travailler avec VIVADO qui responsabilise déjà les jeunes dans sa structure.

D. CHEVALLIER souhaite savoir qui a fait la demande de créer un conseil des jeunes ?

G. TALLUAU indique qu'il lui semble nécessaire d'éduquer les jeunes à la citoyenneté.

Une rencontre sera programmée entre Mme S. BELLANGER, J. PEARSON, S. GEGU, M. CHAPU et Mme C. PELLETIER et M. DUBOIS de Villebernier afin de mieux appréhender son fonctionnement.

MARCHÉS de producteurs de pays du canton d'Allonnes

Le marché de producteur aura lieu le vendredi 12 juin 2015 de 17h à 21h Place du Jeu de Paume. Le souhait a été émis d'avoir un marché homogène. Les stands ne seront pas trop espacés et seront installés de chaque côté de la place. 18 producteurs seront présents ce jour-là. Un vin d'honneur sera servi à l'issue du marché.

Les stands de Vivy plus pratiques seront réservés pour la manifestation.

Questions diverses

- Les Olympiades des écoles du canton auront lieu le jeudi 4 juin 2015 de 10h à 13h30 au stade de Brain-sur-Allonnes. Les récompenses seront remises au sein de chaque école.
- Gilles TALLUAU informe le conseil municipal que suite à différents échanges avec les banques, aucune d'entre elles ne souhaite installer un DAB (distributeur automatique de billets) à Varennes. Une autre option est envisagée.
- Lors de l'assemblée du 24 mai dernier, les toilettes publiques ont été bouchées. Une réflexion ayant déjà été engagée par G. TALLUAU et M. LAMAND pour l'installation de WC public dans l'ancien garage de la boucherie. Suite à cet incident, le conseil municipal envisage de poursuivre l'idée des toilettes publiques autonettoyantes. M. THIERRY, architecte fera une proposition pour intégrer des toilettes autonettoyantes dans le bâtiment.
- M. M. LECHAT souligne que le rond-point du pont est mal entretenu et il souhaite savoir qui doit l'entretenir.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 24/06/2015** à 20 h 30.

La séance est levée à 00h